

## Surveillance en 1882

Puits Saint Paul de  
la mine de Mourière

## Procès verbal de visite

Le 6 octobre 1882, de 9h du matin à midi, nous avons visité les travaux du Puits St Paul de la mine de Mourière en compagnie de M. Masson Ingénieur Directeur.

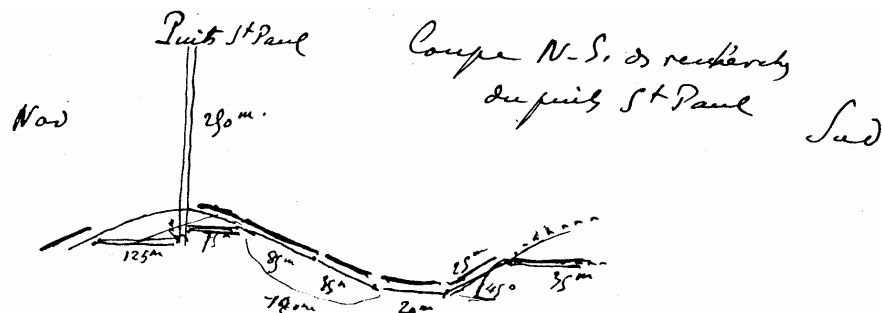
On sait que le puits St Paul, profond de 250 m était tombé sur un soulèvement du terrain de transition et que cette circonstance avait placé l'exploitation dans des conditions très précaires après avoir traversé, au nord du puits, le terrain de transition par un travers banc de 125 m ; on avait trouvé une petite couche qu'on avait suivie en direction sur 200m environ et qui avait été reconnue inexploitable.

Ces travaux qui ne pouvaient aboutir, ont été abandonnés le 15 novembre 1881, et dès cette date on a songé à explorer la portion du gisement située au sud du puits. Une galerie à section étroite a été poussée vers le sud, à 5 m en contre-haut de celle qui se dirigeait vers le nord. On a ainsi traversé sur 75 m la crête du soulèvement sur lequel était tombé le puits ; sur cette traversée on remarque que la couche n'est pas supprimée, mais qu'elle est étirée et amincie de façon à faire penser que le soulèvement du terrain de transition est postérieur au dépôt de la houille.

Cette supposition est d'ailleurs corroborée par ce fait que lorsqu'on a eu franchi le soulèvement on a retrouvé la couche reposant sur le terrain de transition avec une inclinaison très forte, égale en moyenne à 35% et s'élevant en certains points jusqu'à 60%. Ces inclinaisons sont supérieures à la moyenne générale du bassin qui est à 28% environ.

On est descendu dans la couche sur une longueur de 120 mètres, représentant, en verticale, une différence de niveau de 45m environ ; on est alors tombé sur un fond de bateau qui a duré pendant 20m, après quoi, dans le courant de l'été 1882 on a rencontré un deuxième soulèvement, parallèle au premier et à la direction générale des soulèvements, qui orientés E-O 15° N, xxxxx le système de Ronchamp.

Ce deuxième soulèvement a été suivi autant que possible de façon à arriver à la crête, mais il s'élève très rapidement en étirant la couche et son inclinaison dépasse bientôt 45°. Il a donc fallu s'engager horizontalement dans le terrain de transition pour franchir le deuxième soulèvement.



Tout ce travail qui est aujourd'hui en cours d'exécution : 35m ont été faits en trois mois. Le travail s'exécute à la dynamite et occupe dans les 24 heures trois postes de deux mineurs. La couche à abattre est une sorte de marne xxxxx très dure dans laquelle on marche lentement. Pour assurer l'aéragé à l'avancement, en même temps que l'évacuation des gaz produits par l'explosion,

des tuyaux partant des chantiers, viennent au puits, déboucher dans un compartiment de retour d'air.

La couche que les travaux ont suivie, jusqu'au moment où on a attaqué ce travers-banc, présente 60 centimètres de charbon divisés par des nerfs nombreux. La nature schisteuse du xxxx toit conduit les exploitants à penser que c'est la 1<sup>ère</sup> couche du système de Ronchamp. Sans vouloir discuter cette opinion, nous ferons observer que la couche repose presque immédiatement sur le terrain de transition.

Ces travaux de recherche occupent en tout une vingtaine d'ouvriers au Puits St Paul ; les prescriptions réglementaires relatives au contrôle journalier des hommes sont d'ailleurs observées. Il en est de même pour les plans et le registre d'avancement qui sont tenus à jour.

L'appareil d'extraction est une benne non guidée, mais cette installation ne peut être considérée que comme provisoire. Il est évident qu'il y aurait lieu d'y renoncer dans le cas où une exploitation prendrait lieu.

Le câble, en aloès, est surveillé avec soin par le receveur du jour et soumis de plus à des visites assez fréquentes.

Le charbon nécessaire à la machine du Puits St Paul est produit par la galerie de la Renaissance où trois mineurs travaillent de 6h du matin à 4h du soir. La galerie du Culot est provisoirement abandonnée, et le puits foncé au hameau de Mourière en 1881 est abandonné depuis le mois de janvier 1882. Le puits qui avait rencontré la houille à 55m de profondeur n'avait trouvé qu'une couche de 25 centimètres absolument inexploitable.

Le présent procès verbal est xxxxxx en double expédition dont l'une pour les exploitants.

Vesoul 7 octobre 1882

L'Ingénieur des Mines

Signature

xxxxxxxxxx